

Pièces justificatives à fournir

Obligatoires ou facultatives *selon votre situation*

- **Pièce d'identité**

Carte nationale d'identité, passeport ou carte de résidence

- **Attestation acquittement CVEC (CROUS)**

Obligatoire pour la formation initiale et l'apprentissage. Pour la formation continue, téléverser la convention de formation établie par l'UPHF

- **Relevé de notes baccalauréat (ou équivalent)**

Relevé de notes officiel (fournir la traduction en français pour les titres étrangers) capture d'écran interdite

- **Titre d'accès/ diplôme requis pour accéder au niveau d'étude demandé**

Relevé de notes officiel ou diplôme (bac, DAEU, DEUG, licence, master, LP...) ou dispense du titre délivré par le secrétariat pédagogique de la formation

- **Attestation de transfert**

Etudiant provenant d'une autre université (jusqu'à 10 ans après votre dernière inscription administrative)

- **Photo d'identité**

Photos d'identité récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes scannées au format jpeg Les photos doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le Ministère de l'intérieur

- **Autorisation parentale (pour les mineurs)**

Autorisation d'inscription d'un étudiant mineur par les parents ou le tuteur ou tutrice légal(e)

- **Certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté» (JDC ou JAPD) ou attestation de recensement de votre Mairie**

Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible de vous présenter aux examens et d'obtenir votre diplôme. Ceux qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment auprès de la mairie de leur domicile. (Ne concerne que les étudiants de nationalité française ou bi-nationaux franco étrangers

- **Avis conditionnel de bourses sur critères sociaux (CROUS)**

Fournir l'attribution conditionnelle de bourses sur critères sociaux disponible sur votre [dossier socialétudiant](#)

- **Bourse du gouvernement français ou exonération d'ambassade**

Fournir l'attestation d'attribution de bourse du gouvernement français ou le courrier d'exonération de votre ambassade

- **Carte Résident longue durée et non temporaire**

Etudiant extracommunautaire, résident longue durée

- **Classe préparatoire aux grandes écoles**

Fournir l'attestation d'obtention de crédits ECTS de la commission mixte

- **Attestation de fin de parcours en Classe préparatoire aux grandes écoles**

Etudiants arrivant en L2 ou L3 fournir l'attestation de fin de parcours en CPGE attribuant 60 ou 120 ECTS

- **CPGE/IFMS/établissement conventionné**

Etudiant inscrit en parallèle dans un autre établissement, certificat de scolarité obligatoire pour l'année universitaire 2023/2024

- **Certificat de scolarité Classe préparatoire aux grandes écoles**

Certificat de scolarité obligatoire de l'établissement pour l'année universitaire 2023/2024

- **Personnel UPHF ou enfant du personnel UPHF**

Fournir l'attestation de la DRH

- **Certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté**

Etudiant provenant d'une autre université

- **Contrat d'apprentissage ou Contra pro**

Fournir la convention de formation établie par l'UPHF

- **Justificatif de formation continue**

Fournir la convention de formation continue établie par l'UPHF

- **Autorisation de ré-inscription dérogatoire**

Etudiant souhaitant une troisième inscription en cycle Licence, demande soumise à autorisation au-delà de la deuxième inscription en L1 et de la quatrième inscription en cycle licence. Formulaire à télécharger via notre agent conversationnel sur le [site d'inscription en ligne](#)

- **Attestation sportif de haut niveau**

Si vous êtes :

- Inscrit(e) sur les listes ministérielles (sportifs de haut niveau)
- Sous contrat dans un centre de formation ou clubs professionnels
- Engagé(e) dans une compétition sportive de niveau national
- La demande se fait uniquement en ligne sur moodle : <https://moodle.uphf.fr/course/view.php?id=5774>